
COUPES DE HAUTE-SAVOIE

Le Comité Départemental de Basket Ball de la Haute-Savoie organise une épreuve dite « COUPE DE HAUTE-SAVOIE » pour les équipes des catégories suivantes :

- Seniors Masculin et Féminin
- U18M – U18F
- U15M – U15F

Article 1

Pour les seniors et les jeunes, cette coupe est réservée uniquement aux équipes disputant les Championnats Régionaux et Départementaux.

Tout joueur ou joueuse ayant joué en équipe championnat de France ne peut participer à la coupe de Haute Savoie.

Les joueurs ou joueuses ayant joué dans une équipe issue d'une CTC ou d'une Entente ne pourront intégrer l'équipe du club où ils sont licenciés.

Article 2

L'organisation de cette Coupe est confiée à la Commission Sportive.

Article 3

Chaque groupement sportif peut engager autant d'équipes qu'il désire dans chaque catégorie. En cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même groupement sportif, **les cinq ou sept majeurs déclarés en début de saison (avant le 1er match de championnat) seront pris en compte pour déterminer les effectifs.**

Dès qu'une joueuse ou joueur participe à un tour de coupe avec une équipe, il ou elle ne pourra plus jouer avec aucune autre équipe de sa catégorie ou d'une autre catégorie même en cas d'élimination de son équipe initiale.

Au cours de la compétition, les listes pourront être complétées par de nouveaux licenciés, qui seront automatiquement brûlés dans l'équipe avec laquelle ils seront disputé leur 1^{er} match officiel.

Pour intégrer une nouvelle joueuse ou un nouveau joueur en demi-finale ou finale de la coupe, celle ci ou celui ci devra avoir participé à au moins 50 % des matchs du championnat avec l'équipe qualifiée.

Article 4

Participation : se reporter aux règles de participation figurant dans l'annuaire Fédéral de la saison en cours « RÈGLEMENTS GENERAUX - chapitre 2 - La participation ».

Article 5

Les engagements sont établis sur les formulaires remis aux groupements sportifs en début de saison. Les montants des engagements sont fixés par le règlement financier de la saison en cours.

Article 6

Les rencontres se dérouleront par élimination directe. En cas de résultat « nul » à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations devront être jouées jusqu'à obtention d'un résultat positif.

Article 7

Les rencontres se dérouleront le samedi soir à 20h pour les seniors (ou 19h et 21h si 2 matchs) et le samedi après-midi pour les catégories jeunes.

Les demande de dérogation devront être effectuées 21 jours avant la date de la rencontre

Si report de la rencontre, les 2 équipes doivent trouver un accord au plus tard 10 jours avant la date prévue. Dans le cas contraire, le match sera perdu pour les 2 équipes.

Seule la Commission Sportive pourra accorder un changement de date ou d'horaire. En cas de refus de sa part, les raisons en seront fournies au moins 10 jours avant la date de la rencontre telle que prévue au calendrier de la Coupe.

Pour les finales l'ordre des rencontres sera les suivants :

- Années paires : U15F puis U15M, U18F puis U18M , SF puis SM
- Années impaires : U15M puis U15F, U18M puis U18F, SM puis SF

Article 8

Le tirage au sort des rencontres se fera avant chaque tour de Coupes.

Au 1^{er} tour, un certain nombre d'équipes pourront être exemptes après tirage au sort. Lors du tirage, l'équipe la plus faible de 2 catégories d'écart jouera à domicile. Toutes les Finales auront lieu le même jour.

Un appel à candidature pour l'organisation des Finales sera fait en temps utile par le Comité Départemental par l'intermédiaire du BH. Le Comité Départemental choisira parmi les candidatures reçues celle qui lui semble la plus appropriée.

Les frais de déplacement sont entièrement à la charge de l'équipe qui se déplace.

Article 9

Il sera fait appel au système de HANDICAP PAR DIFFÉRENCE DE CATÉGORIE selon le barème ci-après.

Catégories Séniors Masculins

	Pré-Nat M.	RM.2	RM.3	Pré-Régional	Département 2
Pré-Nat M.		7 pts	14 pts	21 pts	28 pts
RM.2			7 pts	14 pts	21 pts
RM.3				7 pts	14 pts
Pré-Régional					7 pts
Département 2					

Catégories Séniors Féminins

	Pré-Nat F.	RF.2	RF.3	Pré-Régional
Pré-Nat F.		7 pts	14 pts	21 pts
RF.2			7 pts	14 pts
RF.3				7 pts
Pré-Régional				

Catégories Jeunes

	Région. R1	Région. R2	Région. R3	Interdépartement	Département
Région. R1		7 Pts	14 Pts	21 Pts	28 pts
Région. R2			7 Pts	14 Pts	21 pts
Région. R3				7 Pts	14 pts
Interdépartement					7 pts
Département					

Article 10

Les arbitres seront désignés par la CDO. Les frais d'arbitrage seront réglés à part égale, par la caisse de péréquation selon les modalités adoptées par le comité directeur.

Pour les finales, les frais d'arbitrage ainsi que l'opérateur des 24/14 secondes seront pris en charge par le Comité Départemental.

Article 11

Les clubs recevant sont tenus d'envoyer électroniquement la feuille de marque sur le serveur de la Fédération dès la fin de la rencontre.

Article 12

En cas de forfait d'une équipe, une amende, selon le tarif en vigueur dans le règlement financier sera infligée. En plus, si cette équipe est recevant, elle devra rembourser les frais d'arbitrage de la rencontre dans l'hypothèse où celui-ci n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement. Le groupement sportif concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire, au plus tard sous huit jours. Les frais de déplacement de l'équipe adverse seront calculés sur la base de trois voitures au tarif adopté par le Comité Directeur du Comité Départemental.

Tout groupement sportif déclarant forfait lors d'une finale ne pourra engager aucune équipe dans la même catégorie la saison suivante dans la compétition.

Article 13

Les coupes restent la propriété du club gagnant.

Article 14

Toutes les rencontres devront se dérouler selon les règles en vigueur prévues au Règlement de Jeu et suivant les Règlements Généraux et Code Fédéral de la Fédération Française de Basket Ball. Pour toutes les épreuves de jeunes de la catégorie minime, le système de jeu imposé est :

- a. Équipes du même niveau : Département, règlement du championnat départemental (Homme à Homme)
- b. Équipes du même niveau : Régional, règlement du championnat régional (Zone permise)
- c. Une équipe Département et Une équipe Régionale, Règlement du championnat Départemental

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission compétente.

Article 15

La comptabilisation des fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport (FD) s'effectue toutes compétitions confondues, elles sont cumulables avec celles des championnats nationaux, régionaux et départementaux.